

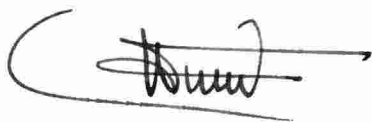
Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2026 - 14256 - 2007 B 01013 - 497 646 638 - 2YCG

SAS 2YCG**Bilan Actif**

			31/12/2025	31/12/2024
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	9 920	1 818	8 102	8 102
Immobilisations corporelles	1 885 681	1 836 361	49 320	81 511
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total Immobilisations	1 895 601	1 838 179	57 422	89 613
Actif circulant	527 322		527 322	458 213
Total Actif	2 422 923	1 838 179	584 744	547 826

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	-17 158	16 536
Provisions		
Dettes financières	120 011	199 906
Dettes exploitation et autres dettes	481 891	331 384
Produits constatés d'avance	0	0
Total Passif	584 744	547 826



Déposé au Greffe

le 15 JUIN 2026

sous le N°

RCS N°

21256
07B1023

CERTIFIE CONFORME

Etats financiers au 31/12/2025

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), et au règlement de l'ANC n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Le bilan de l'exercice présente un total de **584 744** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 137 200** euros et un total **charges** de **1 170 894** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-33 693** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de dépréciation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont:

Changement de règlement comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué les dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation du Plan Comptable Général. Cette application a conduit à modifier la méthode de présentation des comptes annuels. Ce changement améliore la fidélité de l'image des comptes et permet une meilleur comparabilité.

Les transferts de charges, qui étaient auparavant présentés dans des comptes spécifiques (notamment 791) sont désormais comptabilisés en diminution des postes de charges concernés.

Aucun retraitement n'a été effectué sur l'exercice précédent présenté à titre comparatif, conformément aux dispositions transitoires prévues par le règlement

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus, ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnité de départ à la retraite :

La société n'a pas souscrit de contrat d'assurance "Indemnités de Fin de Carrière" afin de faire face à l'obligation en matière d'indemnités de fin de contrat lors du départ à la retraite.

Au 31/12/2025, l'engagement d'indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif compte tenu de l'ancienneté moyenne des salariés.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	9 920					9 920
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 920					9 920
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	1 188 198				8 599	1 179 598
	Instal technique, matériel outillage industriels	704 843		2 250		1 770	705 323
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	760					760
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 893 801		2 250		10 369	1 885 682	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		1 903 721		2 250		10 369	1 895 602

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			1 818			1 818
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 818			1 818
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			1 159 196	13 472	8 599	1 164 069
	Instal technique, matériel outillage industriels			652 335	20 968	1 770	671 533
	Autres Instal, agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			760			760	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 812 291	34 440	10 369	1 836 362
TOTAL				1 814 108	34 440	10 369	1 838 179

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Présentation des Comptes Annuels

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	11 390	11 390	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	63 370	63 370	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	107 350	107 350	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	127 454	127 454	
	Charges constatées d'avance	4 239	4 239	
TOTAL DES CREANCES		313 802	313 802	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	239	239		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	118 763	54 022	64 741	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	377 084	377 084		
	Personnel et comptes rattachés	46 338	46 338		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 347	29 347		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 340	25 340		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 928	2 928		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 009	1 009		
	Autres dettes	853	853		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		601 901	537 160	64 741	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		78 985			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Présentation des Comptes Annuels

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		53 128
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		298
Emprunts - courus non échus	59	
Agios courus	239	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 105
Factures non parvenues	17 105	
Dettes fiscales et sociales		35 725
Dettes provisionnées CP	16 941	
Salaires à payer	5 064	
F.a.p organismes sociaux	10 964	
Etat impôts à payer	2 756	

SAS 2YCG

1 Rue Olympe de Gouges
et 18 Quai François Mitterrand
44200 NANTES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
497 646 638 R.C.S. Nantes

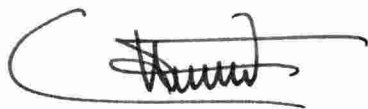
**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2026

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 33.693,40 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



CERTIFIE CONFORME
